

LA MAÎTRISE EN DROITS FRANÇAIS ET ANGLAIS

Un programme de maîtrise en droits français et anglais fonctionne depuis quatorze ans (depuis 1977) par un accord, reconnu par le Ministère, intervenu entre l'Université de Paris I et l'Université de Londres, King's College. Pour être plus précis, j'indique que c'est le professeur Aleck Chloros, de King's College, qui a eu l'idée de ce programme. Il m'a proposé de le réaliser du côté français, ce que j'ai accepté avec enthousiasme.

L'idée fondamentale qui inspire ce programme est de donner à un groupe d'étudiants composé d'un nombre égal de Français et de Britanniques, dès le début de leurs études, une double culture juridique : de faire en sorte que, lorsqu'ils reçoivent le diplôme de maîtrise, le droit anglais, fondé sur la *common law*, leur soit aussi familier que le droit français. Cela suppose deux ans d'études à Londres et deux ans à Paris, et la reconnaissance réciproque des résultats des examens. Pour des raisons administratives, il est indispensable que les deux premières années se déroulent à Londres, aussi bien pour les étudiants français que pour les anglais. L'université de Paris I accueille donc en licence des étudiants, français et anglais, qui ont reçu des notes satisfaisantes de l'Université de Londres après leurs deux premières années d'études. Lorsque Paris I leur délivre la maîtrise, l'Université de Londres, sans autre examen, leur délivre le LL. B. comme s'ils avaient accompli toutes leurs études à Londres. La mention qu'ils obtiennent à Londres dépend de celle qu'ils ont obtenue à Paris. Quelle que soit leur nationalité, ils ont alors les mêmes titres à entrer dans la vie professionnelle que s'ils avaient accompli quatre ans d'études à Paris et trois ans (c'est le *cursus normal*) à Londres.

Vous devinez sans doute qu'il a fallu beaucoup d'efforts et de persévérance pour mettre au point ce programme. Le problème n'était pas d'organiser les études à accomplir à Londres, puis à Paris : cette coordination ne demandait qu'un peu de réflexion et de bon sens. Les grandes difficultés, du côté français, venaient de la réglementation des diplômes. Du côté anglais, pas de problème : l'Université est autonome ; ses organes directeurs adoptent donc

sans hésitation la réglementation qu'on leur propose si elle leur semble utile. La situation était toute différente en France. Le directeur de l'enseignement supérieur, notre collègue Jacques Béguin, a accueilli le projet avec enthousiasme. Mais, quand nous avons cherché à le mettre au point, il nous a fallu entrer dans le détail. Et, là, nous nous heurtions constamment à tel ou tel article d'une loi ou d'un décret. Il a fallu à Jacques Béguin beaucoup d'imagination et de bienveillance pour que nous arrivions à dépasser ou contourner tous les obstacles que nous trouvions sur notre route. On ne pouvait tout de même pas amender loi ou décret à l'échelon national pour une petite poignée d'étudiants !

Le programme ne peut, en effet, s'adresser qu'à un nombre restreint d'étudiants. L'Université de Londres avait accepté que les étudiants français ne lui versent rien, dès lors qu'ils auraient acquitté les droits d'inscription de Paris, qui sont dérisoires par rapport à ceux de Londres. Avant la mise en route de notre programme, elle n'acceptait chaque année que 100 étudiants en première année. Elle était prête à consentir un sacrifice financier et un effort pédagogique supplémentaire pour accueillir des Français, mais ce ne pouvait être qu'à une échelle très limitée. Au début, le contingent fut de six étudiants de part et d'autre de la Manche. Il fut rapidement porté à dix. Il a récemment été porté à douze, puis à quinze. Il va sans doute être encore augmenté.

Comment choisir les élus ? C'est un problème très délicat. Du côté français, il est clair que nous ne pouvons prendre que des étudiants capables de suivre des cours qui s'adressent essentiellement à leurs camarades britanniques et de participer utilement à des discussions en séminaires en anglais. Une très bonne connaissance de la langue est donc indispensable. Mais elle n'est pas suffisante. C'est une condition, non un critère de sélection. Nous avons besoin d'étudiants doués, capables de faire un gros effort et déterminés à l'accomplir. Nous recevons actuellement près de 250 candidatures chaque année. Le responsable du programme du côté français, notre collègue Xavier Blanc-Jouvan, doit donc, sur dossiers, procéder à une première et énergique sélection. Il retient environ 35 candidats, pour la sélection définitive qui sera effectuée par entretiens en une journée. Le jury est composé de trois personnes : Xavier Blanc-Jouvan, une collègue britannique qui vient à Paris à cet effet, et un autre collègue français, qui est normalement moi-même. L'expérience prouve que la sélection doit se faire en une journée, afin que nous retenions l'impression que nous a donnée chaque candidat. A la fin de la journée (assez épuisante...), nous dressons deux listes : une liste des candidats définitivement admis et une « liste d'attente », par ordre de classement. Si des défections se produisent parmi les élus entre la sélection et le début de l'année universitaire, nous appelons les étudiants retenus sur la liste d'attente. Le processus est à peu près le même du côté britannique.

Question préliminaire : où chercher des candidats ? Nous visons principalement des élèves d'hypokhagne ou khagne, ou de classes préparatoires aux grandes écoles commerciales, ou encore des étudiants en droit de première année (le programme ne présente plus d'intérêt pour des étudiants plus avancés). L'expérience a prouvé que des élèves de classe terminale peuvent ne pas avoir la maturité ou la solidité nécessaires. Nous ne les rejetons cependant pas par principe. C'est ainsi que nous avons admis, il y a quelques années, une élève du lycée d'Embrun qui était chaleureusement recommandée par ses professeurs et nous avait fait excellente impression. Elle a terminé la première année à Londres major de la promotion (en tête, non seulement des étudiants de la maîtrise double, mais de l'ensemble des étudiants de King's College). Après une excellente seconde année, elle est revenue en France pour gagner une mention Très Bien. En maîtrise, comptabilité et droit fiscal l'ont fait trébucher et elle a dû se contenter d'une mention Bien. Elle prépare actuellement sa thèse de doctorat et compte se présenter à l'agrégation.

Notre mode de sélection, s'il nous semble indispensable du point de vue pédagogique, présente un inconvénient évident : il risquerait de réaliser une sélection par le milieu social. La capacité linguistique suppose souvent un certain revenu chez les parents. Nous faisons ce que nous pouvons pour réagir contre ce qui serait une injustice. Quand j'étais responsable du programme, j'ai constamment mendié des bourses, notamment auprès des autorités communautaires, pour qu'au moins aucun étudiant choisi ne soit obligé de renoncer au programme parce que ses parents ne pourraient couvrir les frais de son séjour à Londres. Des bourses ont ensuite été plus libéralement attribuées, mais Xavier Blanc-Jouvan doit encore se battre pour que tous ceux qui en ont besoin en reçoivent effectivement.

Le fait de travailler à Londres et selon des méthodes étrangères ne pose pas de sérieux problèmes à nos étudiants. L'Université de Londres assure leur logement. Ils sont guidés et encadrés dans leurs études infiniment mieux qu'ils ne seraient en France. Disons même qu'ils sont beaucoup mieux formés aux études juridiques que nous ne pourrions les former à Paris. Dans les premières années, quelques étudiants ont eu à Londres un certain sentiment de solitude, d'éloignement de leurs parents. Le phénomène est aujourd'hui exceptionnel, à la fois parce que les jeunes sont, dans l'ensemble, plus indépendants et parce que, lors des entretiens, nous nous efforçons d'apprécier les candidats de ce point de vue.

Le retour en France pose plus de problèmes. D'abord, il faut loger les étudiants anglais. Pendant une période, le logement à la Cité universitaire était assuré. Puis, des difficultés sont survenues, qui ont donné beaucoup de soucis à Xavier Blanc-Jouvan. De toute

manière, il faut faire son possible pour que le contraste ne soit pas trop violent entre Londres et Paris quant aux conditions de travail des étudiants et à leur encadrement. Je suis heureux de rendre hommage à Madame Turlin-Tozer, responsable administratif des études de second cycle, qui, depuis le début de la mise en œuvre du programme, a su avec intelligence et dévouement résoudre les multiples problèmes administratifs qu'il posait et prendre tous les arrangements nécessaires pour que nos étudiants travaillent dans les meilleures conditions.

Aux petits problèmes de la vie quotidienne s'ajoutent, de temps en temps, des accidents plus graves, auxquels Xavier Blanc-Jouvan doit rapidement trouver une solution. On lui téléphone de Londres, par exemple, pour le prévenir qu'une de nos étudiantes a disparu sans laisser aucune indication. Ou bien, à Paris, c'est un étudiant anglais qui a vu bondir sur lui et l'emmener au poste des policiers convaincus qu'il avait trafiqué un téléphone public afin de pouvoir communiquer gratuitement avec le monde entier. La vie est pleine d'imprévus et, si l'on veut qu'un programme de la sorte vive, il faut accepter ceux-ci... Mais la vie du responsable du programme, Xavier Blanc-Jouvan, est parfois lourde...

L'effort est-il récompensé ? Incontestablement. Il arrive, certes, qu'un de nos étudiants nous déçoive. Malgré le soin avec lequel nous procédons au choix, un étudiant se décourage devant l'effort requis. Dans l'ensemble, pourtant, nous choisissons et formons un groupe d'excellents étudiants. Ils réagissent très positivement à ce que l'on attend d'eux. Ils travaillent avec le sentiment — justifié — de former une troupe d'élite. Leur ambition ne crée pas normalement de tensions entre eux. Au contraire, ils nouent parfois entre eux des liens de profonde amitié (éventuellement des liens conjugaux). A l'examen, ils raflent les mentions d'une manière impressionnante. J'ai souvent vu leur petit groupe obtenir la maîtrise avec autant de mentions Bien que les mille autres étudiants. Ils sont à peu près assurés d'une vie professionnelle intéressante (et utile à leur pays, ce qui est l'essentiel), que ce soit dans des cabinets juridiques ou dans des entreprises. Je constate avec regret que les cabinets français les recherchent beaucoup moins ardemment que ne font les grandes firmes de *solicitors* (une de ces firmes avait ou a pour politique d'en prendre au moins un ou une tous les ans). Les progrès de l'Europe vont peut-être faire comprendre en France l'intérêt de la formation qu'ils reçoivent. Cet intérêt est largement perçu au Royaume-Uni : désireux de faire des études de droit, des jeunes demandent maintenant parfois King's College à condition d'être admis à ce programme, par priorité à Oxford ou Cambridge. Quel n'est pas l'orgueil que nous donne cette constatation !

Tel est, rapidement présenté, le programme qui entre maintenant dans sa quinzième année. Si nous avons été, je crois, des précurseurs,

nous n'occupons pas une situation de monopole. Des programmes comparables, bien que plus modestes, fonctionnent, notamment pour le droit anglais et le droit allemand, dans diverses universités de Paris et de province. A Paris I, nous avons aussi créé, entre autres, un D.E.A. de droit anglais et nord-américain des affaires, qui assure aux meilleurs de ses étudiants des vies professionnelles fort intéressantes (je pense à cette ancienne étudiante qui, pendant quelques années, vendait à New-York des *Airbus*, à cette autre, secrétaire générale et conseiller juridique d'un énorme groupe textile, à ceux qui actuellement organisent des bourses de valeurs dans des pays de l'Est ou aident des entreprises à s'y installer). Là encore, bien sûr, ce n'est qu'un programme d'enseignement supérieur parmi beaucoup d'autres. Heureusement, car notre pays a certainement besoin d'un nombre accru de juristes formés aux affaires internationales.

André TUNC,
Professeur émérite
à l'Université de Paris I